



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2023**
Transmission au contrôle de légalité le : **29 SEP. 2023**

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-093 **Conseil municipal du 25 septembre 2023**

Le Lundi Vingt Cinq Septembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS (arrivée à 19h30), Sébastien PRODHOMME (arrivée à 19h35), Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU

Excusée(s) : Katharina THOMAS

Pouvoir : Katharina THOMAS pour Myriam RIALET

Ont été désignées secrétaires de séance : M. Bruno DE KERGOMMEAUX et M. Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 19 septembre 2023
Date de la publication : 28 septembre 2023

2023-093 CULTURE – ADHESIONS SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES (SNSP)/MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE /RIPLA ET FONDS RIPLA

Rapporteur : Fanny LE JALLE

Le Théâtre Quartier Libre entretient des partenariats avec des organismes professionnels de premier plan, qu'ils soient nationaux ou régionaux. L'inscription de l'établissement dans les réseaux culturels est un atout essentiel pour une programmation de qualité et diversifiée.

Syndicat National des Scènes Publiques. Le SNSP est une chambre professionnelle du spectacle vivant pour les scènes permanentes et festivières. Il rassemble près de 250 équipements culturels et festivals subventionnés principalement par une (ou plusieurs) collectivité(s) territoriale(s) et/ou l'Etat. Le SNSP assure également des missions de politique générale et des services directs à ses adhérents.

L'adhésion 2023 au SNSP est de 825 € net de toute taxe se décomposant ainsi :

- part fixe (nombre d'habitants du bassin d'implantation / jauges cumulées le cas échéant) : 800 €
- part variable sur budget artistique de l'année N-1 : 25 € soit 0,015 % pour budget artistique jusqu'à 220.000 €

Musique et Danse en Loire-Atlantique. L'agence Musique et Danse en Loire-Atlantique développe depuis 1978 des missions départementales à la croisée des enjeux culturels, artistiques, sociaux et éducatifs en lien avec les territoires.

L'adhésion 2023 à MDLA est de 15.24 €.

Réseau d'Information des Programmateurs de Loire-Atlantique. Le réseau RIPLA vise à favoriser la diffusion et la création artistique et développer les résidences d'artistes, les projets participatifs et l'éducation artistique et culturelle. La participation au RIPLA repose sur une adhésion saisonnière versée au Grand T par le théâtre selon un barème calculé en fonction de la masse financière du partenaire.

Pour la saison 2023/2024, la cotisation du théâtre Quartier Libre s'élève à 1 500 € TTC.

Le **Fonds Ripla** permet de soutenir, de façon mutualisée, la création et la diffusion artistique des compagnies du département de Loire-Atlantique.

Pour la saison 2023/2024, la cotisation du théâtre Quartier Libre s'élève à 600 € HT soit 633 € TTC (TVA 5.5 %).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine du 5 septembre 2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le Théâtre Quartier Libre d'adhérer au SNSP, MDLA et au RIPLA et de cotiser au fonds RIPLA,

CONSIDÉRANT les services aux adhérents notamment juridiques,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la mise en réseau, de la mutualisation des moyens, du soutien aux compagnies, de l'enrichissement de l'offre aux habitants et du développement des actions culturelles,

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

DECIDE d'adhérer au SNSP, à MDLA, au RIPLA et de cotiser au Fonds RIPLA aux conditions exposées ci-dessus,

VERSE le montant de la cotisation annuelle correspondante.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Bruno de KERGOMMEAUX

Nabil ZEROUAL